

# REGLEMENT DE L’OPERATION

# 

# « Noël sur la banquise »

1. **L’association Les Vitrines du Pays d’Elbeuf**, organise un jeu intitulé « Noël sur la banquise ».
2. Ce jeu se déroule du 1er Décembre au 31 Décembre 2024 inclus.
3. Ce jeu est gratuit, sans obligation d’achat.
4. La participation au jeu est ouverte aux 18 ans et plus.

Ne peuvent participer : les commerçants et les artisans participants à l’opération.

1. Un joueur peut participer plusieurs fois mais ne pourra gagner qu’un seul lot de la dotation.
2. La participation à ce jeu implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
3. L’association organisatrice se réserve le droit d’annuler, d’interrompre ou de proroger le jeu.
4. Des tickets sur lesquels les commerçants devront apposer leur cachet, seront distribués aux clients.
5. Les clients devront remplir manuellement leurs coordonnées au dos des tickets de jeu.
6. Pour être valable, le ticket de jeu devra comporter le tampon du commerçant.
7. Un commerçant ne peut pas avoir plus d’un client gagnant.
8. Les tickets sont distribués à 80 000 exemplaires sur le territoire.
9. Les tickets illisibles ou incomplets seront déclarés nuls.
10. Les clients devront déposer les tickets dans les urnes situées en centre-ville avant le   
    **Mardi 31 décembre 2024**.

Urnes situées :

- Sous les Arcades, 5 rue des Martyrs à Elbeuf

- Devant la Bijouterie Or’Elles, 59 rue des Martyrs à Elbeuf

- Chez « Betty Simon », 27 rue du Général de Gaulle à Elbeuf

- Devant « Saveurs du Fruit » à Caudebec-lès-Elbeuf

- Devant « L’Auberge de la Gare » à Saint-Pierre-lès-Elbeuf

- Chez « Bricorama » à Saint-Pierre-lès-Elbeuf

- Chez « La Boulangerie de la Gare » à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

- Chez la Boulangerie « Chez Christina & Patrick » à Tourville-la-Rivière

1. La sélection des gagnants aura lieu **Vendredi 3 janvier 2025** à 12 heures, dans les locaux de la CCI délégation d’Elbeuf, Parc des Compétences à Cléon.
2. Cette sélection désignera les clients présélectionnés pour participer au tirage au sort de la dotation du **Mercredi 15 janvier 2025.**
3. La dotation est la suivante (11 gagnants) soit 2 400 € :

***Lot n° 1*** : Week-end pour 2, Chambre Deluxe avec petits-déjeuners, Hôtel Barrière Le Normandy Deauville (630 €)

***Lot n° 2*** : Console PlayStation 5 (450 €)

***Lot n° 3*** : Pochette de chèques cadeaux (300 €)

***Lot n° 4*** : Pochette de chèques cadeaux (250 €)

***Lot n° 5*** : Pochette de chèques cadeaux (200 €)

***Lot n° 6*** : Pochette de chèques cadeaux (150 €)

***Lot n° 7*** : Repas pour 2, L’Alter Klavass Elbeuf (100 €)

***Lot n° 8*** : Coffret jeux de société (90 €)

***Lot n° 9*** : Coffret garni produits normands (80 €)

***Lot n° 10*** : Coffret douceurs sucrées (80 €)

***Lot n° 11*** : Repas pour 2, Daxing Bar Elbeuf, cuisine vietnamienne (70 €)

Ces lots seront attribués par tirage au sort aux personnes sélectionnées.

La totalité des lots sera remise aux gagnants le **Mercredi 15 janvier 2025 à 19h30.**

1. Les lots ne sont en aucun cas monnayables ou échangeables. Les lots non réclamés au 31/01/2025 seront déclarés acquis à l’association.
2. Les gagnants autorisent expressément et gracieusement la citation de leur nom et adresse ainsi que la reproduction de leur photographie à des fins publicitaires.
3. La liste des gagnants sera diffusée par voie de presse et sur le site [www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr](http://www.lesvitrinesdupaysdelbeuf.fr)

*Règlement du jeu déposé chez :*

Maître Alexis FONTAINE – Selarl ACCOREL

5 rue des Martyrs

76500 ELBEUF

***LES VITRINES DU PAYS D’ELBEUF***

***Siège Social : Rue du Bois Rond – Le Parc des Compétences – 76410 CLEON***

***Tél : 02.35.77.75.77***